

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 4 juin 2019, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Odile Alain et Martine Bachand

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2019-06-141

Il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale.

Ordre du jour :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Dépôt du rapport du maire 2019
- 3.4 Formation ADMQ pour la directrice générale
- 3.5 Destruction de dossiers d'archives
- 3.6 Mandat au Ministre des finances pour soumissions selon 1065 CM
- 3.7 Service d'ingénierie pour travaux de drainage sur la rue Saint-Patrice
- 3.8 Refinancement règlement d'emprunt du puits #3
- 3.9 Fermeture du bureau – période estivale
- 3.10 Congrès annuel de la FQM – 26, 27 et 28 septembre 2019
- 3.11 Colloque de zone ADMQ – 12 septembre 2019
- 3.12 Changement d'étude légale
- 3.13 Promesse d'achat de l'édifice du 151 rue Gabriel
- 3.14 Entente intermunicipale 9-1-1 – Déclaration d'intérêt

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Embauche d'un pompier

5. TRANSPORT ROUTIER

- 5.1 Demande au Ministère des Transports pour leur donner la gestion du 9^e Rang
- 5.2 Demande de budget pour achat d'outils
- 5.3 Demande pour achat de panneaux de signalisation

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 1^{er} Projet de règlement de zonage – Avis de motion
- 7.2 Inscription de l'inspectrice à une formation sur les pesticides

7.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 25, rue Quintal

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Renouveau d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie

8.2 Demande de subvention pour enfant avec besoins d'accompagnement

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR

10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

11. CORRESPONDANCE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019

Résolution 2019-06-142

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2019 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés

Résolution 2019-06-143

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mai 2019 totalisant la somme de 144 593,01 \$, en plus des salaires versés au montant de 58 755,45 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES :

ADMINISTRATION :

D	Beauregard Normand	No. de cour supérieure 750-17-003303-181	2 008,44 \$
D	Boisvert Dominic, archiviste	Gestion des archives 2019	1 228,67 \$
D	Brunelle Louise	Frais de déplacement réunion MRC 24 avril	24,05 \$
D	Copie du Centre-Ville inc.	Edition de Reflet de mai	632,36 \$
R	Croix Rouge Canadienne	Formation plan d'urgence 12 avril: 2 employés	549,72 \$
R	Desjardins Entreprises	Frais mensuel pour terminal	36,04 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - avril 2019	3 942,42 \$
D	Dion Gérard et fils inc.	Entretien HDV	179,23 \$
I	Financière Manuvie	Assces collectives - juin	3 626,04 \$
R	Gagné Julie	Remb.achat de billet de train - congrès Dir.gén.	83,93 \$
D	Galeries des sports Pro Cycle	Certificat cadeau - concours CCR	80,00 \$
D	Heine Denise	Remb. achat pour comité des aînés - avril	32,57 \$
D	Houle Tourigny Guerard & Lafrenière	No. de cour supérieure 750-17-003303-181	931,52 \$
I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	1 715,86 \$
D	Idéographik	Coroplast - fête des bénévoles	220,75 \$
D	Innov Logic	Localiser fil puits no.2	576,31 \$
R	Laplante Brodeur Lussier inc.	Rapport financier annuel et rapport TECQ	9 600,41 \$
D	Lavallée Nadine	Remb achat de billets pour SLEF	18,39 \$
D	Marché Sylvain Martel	Divers achats pour Jard-Boire	26,25 \$
D	Megaburo inc.	Frais copies	159,33 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - avril 2019	10 288,39 \$
D	Parcours Formation	Formation 17 avril - L.Brunelle	142,11 \$
D	Produits Beta Petrochemie	Produits nettoyants - HDV	52,83 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - avril 2019 (taux réduit)	3 400,66 \$
I		DAS - avril 2019 (taux régulier)	227,57 \$

D	Restaurant Le Lib	Souper comité CCR - 24 avril	74,26 \$
D	Robidoux Mélanie	Gateaux - brunch des bénévoles	150,00 \$
D	Royal Pyrotechnie inc.	Dépôt pour Feu d'artifice - SLEF	1 200,00 \$
I	Sogetel	Frais téléphone - HDV	478,44 \$
D	St-Pierre Francine	Conférence 9 mai - comité biblio-culture	335,50 \$
D	Synairtech 9221-2364 Qc.	Entretien préventif ventilation - HDV	887,53 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Entretien du système d'alarme - HDV	317,33 \$
D	Taillon Yves	Frais de dépl remise de médaille à Denise Heine	83,50 \$
R	Telmatik	Service de communication d'urgence	3 161,81 \$
D	Trophées St-Hyacinthe	Cadeaux pour les bénévoles	347,18 \$
I	Ville de St-Hyacinthe	Cour régionale - janvier à mars	1 822,63 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - mars	20,00 \$

BIBLIOTHÈQUE :

R	Coop Telsys Solutions	Remplacement d'un ordinateur	832,41 \$
D	Girouard Julie	Remb.achat de livres et chaise de travail	478,32 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	47,16 \$
D	Visa (Editions Pratico-pratiques)	Abonnement au magazine 5-15	22,98 \$

LOISIRS :

D	Atelier de soudure St-Liboire	Rampe pour plateforme scène	186,41 \$
D		Matériaux - plateforme scène	449,18 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Matériaux - plateforme scène	68,02 \$
D	Grimpeur (Le)	Déchiquetage de branches - terrain de pétanque	125,00 \$
R	Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	10 545,00 \$
R	Péломix inc.	Réfection du terrain de pétanque	751,94 \$
D	Québec Bolts	Matériaux - plateforme scène	24,03 \$

SERVICE INCENDIE :

D	Batteries Expert Acton	Boîtes de piles	38,64 \$
D	Centre de rénovation A.L.	Clés sécurisées	47,43 \$
D	Donais & fils	Pièces pour ligne à air - cam.citerne	47,83 \$
R	Educ Expert	Formation pompier 1 section 2 (3 pompiers)	2 796,31 \$
I	Extincteurs Milton	Recharge de cylindres air comprimé	60,38 \$
D	Garage Luc Meunier	Entretien camion incendie	26,44 \$
D	Groupe Maska inc.	Pièces pour ligne à air - cam.citerne	300,88 \$
I	Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 267,09 \$
D	Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	23,96 \$
I	Sogetel	Frais tél et internet	80,43 \$
D	Systèmes Christian Dion	Ajustement du système d'alarme	142,00 \$
D	Thibault & Associés	Test annuel équipements et véhicules	994,53 \$
D	TNT Pro Custom	Pièce pour l'autopompe	34,49 \$

URBANISME :

D	Clairon (Le)	2 ann. pour modifier régl.zone et plan d'aménag	819,77 \$
R	Rondeau Janie	Frais de déplacement - congrès 2019	182,70 \$
R	Solutions Alternatives Environnement	Formation pesticides - 29 mai - J.R.	339,18 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU :

D	Automod/Vitres d'autos Acton Vale	Réparation radio du Sterling	172,41 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	246,99 \$
R	Bi-eau Santé	Plan livraison d'eau en mai - garage	25,00 \$
R	Boyer Alain Excavation	Nivelage des routes non-pavées	528,90 \$
D	Centre de rénovation A.L.	Clés sécurisées	47,43 \$
I	Chemin de Fer St-Laurent	Entretien pass.à niveau - avril à juin 2019	1 488,00 \$
I	Chemtrade Chemicals Canada	Sulfate ferrique - eaux usées	2 018,56 \$

D	Coopérative Ste-Hélène	Rempl.chauffe-eau à l'usine d'eaux usées	517,33 \$
D	Dion Gérard & fils	Pièce pour aqueduc	18,30 \$
D	Donais & fils inc.	Pièces diverses voirie et réparation abri à sel	93,13 \$
I	Eurofins Environex	Analyses eau potable et eaux usées	590,92 \$
R	Flibotte Karine et Morin Patrick	Aide annuelle pour entretien croix de chemin	100,00 \$
D	Gaucher Charles	Remb.achat bottes de sécurité	149,46 \$
D	Grimpeur (Le)	Déchiquettage sapins de Noël et autres branches	400,00 \$
I	Groupe Ade inc.	Nettoyage des 3 postes de pompage	1 681,51 \$
D	Hoskin Scientifique	Outils et matériaux - eaux usées	412,51 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public	767,66 \$
I		215 route Quintal et 150 rue Morin	708,94 \$
I		105 rue Lacroix,110 Tsse Bagot,11 rue Lemonde	4 523,87 \$
I	Javel Bois-Francis inc.	Chlore - aqueduc	688,13 \$
R	JU Houle	Entretien réseau pluvial,sanitaire et d'aqueduc	14 033,19 \$
D	Laplante Sylvain	Fr. dépl.10 avril-30 avril, 10 mai formation	124,88 \$
D	Lawson Products	Entretien Sterling, matériaux, outils - Tr.publics	686,49 \$
R	Lignes Maska	Lignage des rues	14 136,92 \$
D	Marché Sylvain Martel	Pièces pour garage et aqueduc	44,53 \$
R	Outils Pierre Berger	Tronçonneuse à métaux - Travaux publics	264,41 \$
R	Paysagement Benoit & Frères	Entretien des gazons - 1er versement	1 437,19 \$
D	Perazzo Ratto Patricia	Fr. déplacement - formation	35,10 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	314,70 \$
D	Québec Bolts inc.	Entretien réseau d'eau potable	270,70 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevance - avril	9 089,12 \$
I		Recyclage et organique - avril	7 844,95 \$
D	Ressorts Maska inc.	Réparation du Sterling	49,01 \$
D	Roberts et Cie Ltée	Entretien équipement aqueduc	295,58 \$
D	S.G.L. Distribution inc.	Entretien équipement garage et aqueduc	551,22 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées	383,73 \$
D	Suez Water	2 valves pour aqueduc	120,78 \$
R	Tenco	Pentures pour Sterling	2 839,88 \$
R	WSP Canada inc.	Hon.prof.agrand.poste Morin et prolong.réseaux	7 159,27 \$
D	Wurth	Équipement de sécurité et matériaux garage	337,77 \$
		TOTAL DES COMPTES PAYÉS	144 593,01 \$
I	Salaires versés	mois de mai	58 755,45 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2019-06-144

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 188 235,00 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION

Ministère de la sécurité publique	Service de la S.Q. - 1er versement	139 305,00 \$
MRC des Maskoutains	Quote-part - 2e versement	48 585,00 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

MRC des Maskoutains	Hon.ing.- déplacement poteaux rue St-Patrice	345,00 \$
---------------------	--	-----------

TOTAL DES COMPTES À PAYER		188 235,00 \$
----------------------------------	--	----------------------

3.3 Dépôt du rapport du maire 2019

Résolution 2019-06-145

Suite au dépôt du rapport du Maire, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit diffusé dans le journal Le Reflet et sur le site internet de la municipalité le rapport du maire 2019.

3.4 Formation ADMQ pour la directrice générale

Résolution 2019-06-146

Considérant que la directrice générale désire assister à la formation de l'ADMQ sur « Les ressources humaines » qui aura lieu le 23 octobre prochain à Drummondville;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la directrice générale à suivre la formation donnée par l'ADMQ sur les « ressources humaines » le 23 octobre prochain à Drummondville moyennant la somme de 316 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.5 Destruction des dossiers classés aux archives

Résolution 2019-06-147

Considérant la liste pour destruction des dossiers classés aux archives ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder à la destruction des dossiers classés aux archives dont la liste a été présentée aux élus.

3.6 Mandat au Ministre des Finances pour soumissions selon l'article 1065 du Code Municipal

Résolution 2019-06-148

Considérant que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Considérant que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.7 Service d'ingénierie pour travaux de drainage sur la route Saint-Patrice

Résolution 2019-06-149

Considérant les travaux de drainage à effectuer sur la route Saint-Patrice;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De mandater l'ingénieur Jean-Sébastien Bouvier de la MRC des Maskoutains, selon son offre de services d'ingénierie datée du 3 mai 2019 totalisant la somme d'environ 2 990 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.8 Refinancement du règlement d'emprunt 177-02 du puits #3

Résolution 2019-06-150

Considérant le refinancement du règlement d'emprunt 177-02 pour le puits #3 au montant de 46 000 \$ échéant le 10 juin 2019;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- De procéder au refinancement du règlement d'emprunt 177-02 au montant de 46 000 \$, et ce, pour les 5 prochaines années auprès de l'institution financière Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe, et ce, selon les taux proposés pour 5 ans de 4,68% et de mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants en leur absence à signer tout document inhérent à la présente résolution.

3.9 Fermeture du bureau – période estivale

Résolution 2019-06-151

Considérant qu'il y a lieu de prévoir la période durant laquelle le bureau municipal sera fermé en raison des vacances estivales ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la fermeture du bureau municipal du 19 juillet au 4 août 2019 inclusivement pour les vacances estivales des employées du service administratif. À noter que le service des travaux publics sera opérationnel, durant les deux semaines de vacances du service administratif, mais avec un personnel réduit.

3.10 Congrès annuel de la FQM – 26, 27 et 28 septembre 2019

Résolution 2019-06-152

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2019 et que les élus sont invités à y participer ;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la participation de monsieur le Maire Claude Vadnais, et de deux membres du conseil municipal, au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec les 26, 27 et 28 septembre 2019 au montant d'environ 799 \$ chacun plus les taxes applicables pour l'inscription, en plus d'autoriser le paiement de tous les frais inhérents audit congrès selon la réglementation en vigueur, sur présentation de pièces justificatives et d'en effectuer le paiement.

3.11 Colloque de zone de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec – 12 septembre 2019

Résolution 2019-06-153

Considérant que le colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra le 12 septembre 2019 à Dunham et que la directrice générale accompagnée de son adjointe y participeront;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale ainsi que son adjointe à participer au colloque de zone de l'ADMQ à Dunham, le 12 septembre prochain, le tout moyennant la somme d'environ 400 \$ pour les frais de colloque et de rembourser tous les frais inhérents à la présente selon le règlement en vigueur.

3.12 Changement d'étude légale

Résolution 2019-06-154

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les représentants de la municipalité à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. à compter de ce jour jusqu'au 31 décembre 2019 selon les termes

de l'offre de services présentée par le cabinet Monty Sylvestre pour l'année 2019, précédemment acceptée par résolution du conseil et d'autoriser, au besoin, toute une substitution de procureur dans les dossiers judiciairisés.

3.13 Promesse d'achat de l'édifice du 151 rue Gabriel

Résolution 2019-06-155

Considérant la fusion de plusieurs immeubles abritant l'institution financière Caisse Desjardins et leur besoin de posséder moins de locaux ;

Considérant que l'institution financière offre de vendre cet immeuble à la Municipalité à un taux réduit vu qu'elle doit s'en départir;

Considérant que la Caisse Desjardins désire devenir locataire d'une partie de l'immeuble offert en vente et que cette dernière signera une entente de location avec la Municipalité à cet effet;

Considérant que l'acquisition de cet immeuble offrirait l'opportunité d'accueillir les personnes à mobilité réduite ainsi que les parents et jeunes enfants dans les poussettes, car les bureaux se retrouvent tous au même palier, sans escalier ni marche;

Considérant que l'immeuble actuel de la municipalité où sont situés les bureaux municipaux continuera d'abriter la bibliothèque et tous les organismes de la municipalité en leur offrant plus d'espaces de rangement et des locaux supplémentaires pour y tenir leurs activités;

Considérant l'espace restreint dans nos locaux actuels pour les diverses rencontres avec les intervenants extérieurs;

Considérant le manque de confidentialité dans nos locaux actuels et ce, dû à la configuration des bureaux;

Considérant que l'immeuble offert par la Caisse Desjardins répond en tout point aux besoins de la municipalité afin d'y aménager ses bureaux municipaux;

Considérant cette offre, le conseil est d'avis qu'il ne doit pas laisser passer cette opportunité d'acquérir cet immeuble;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'accepter l'offre de la Caisse Desjardins pour l'achat de leur immeuble situé au 151 rue Gabriel à Saint-Liboire selon l'entente discutée plus tôt au montant d'environ 455 000 \$ et d'en effectuer le paiement à même le surplus accumulé au poste d'infrastructures communautaires. À noter qu'un montant de 180 000 \$ nous sera remis pour l'utilisation par la Caisse des locaux laissés à leur disposition, le tout tel qu'il appert de l'entente signée entre les parties;
- de mandater le maire et la directrice générale ou leurs représentants en leur absence à signer tout document inhérent à la présente offre d'achat.

3.14 Entente intermunicipale concernant le service d'appel 9-1-1 - Renouvellement

Résolution 2019-06-156

Considérant qu'en novembre 2009, la MRC des Maskoutains et ses municipalités membres ont signé une entente pour la gestion commune du service d'appel d'urgence 9-1-1 par l'entremise d'une délégation de compétence envers la MRC des Maskoutains;

Considérant que ladite entente est d'une durée de dix ans et vient à échéance le 30 novembre 2019;

Considérant qu'il y a lieu de connaître l'intérêt des municipalités intéressées à renouveler cette entente;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire souhaite renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire recevra ultérieurement un projet d'entente pour lequel elle devra donner son accord;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Liboire informe la MRC des Maskoutains de son désir de renouveler son adhésion à l'entente intermunicipale concernant le service d'appel d'urgence 9-1-1 de la MRC des Maskoutains; et

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Embauche d'un nouveau pompier

Résolution 2019-06-157

Considérant la demande de monsieur André Bienvenue afin de faire partie du service incendie de Saint-Liboire à titre de pompier volontaire ;

Considérant l'entrevue effectuée plus tôt en mai ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Sur recommandation du comité incendie et du capitaine Martin Bougie, d'autoriser l'embauche de monsieur André Bienvenue à titre de pompier volontaire;
- d'autoriser la formation de pompier 1 pour ledit candidat;
- d'autoriser la somme d'environ 4 000 \$ pour la formation de pompier 1 selon les budgets alloués.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Demande au Ministère des Transports du Québec pour leur donner la gestion du 9^e rang

Résolution 2019-06-158

Considérant qu'une partie du 9^e rang est sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Liboire et une autre partie de la municipalité de Saint-Dominique;

Considérant qu'à l'époque où le Ministère des Transports du Québec a remis la gestion des routes aux municipalités, il avait été clairement spécifié que ledit ministère se garderait la gestion de la route collectrice reliant deux municipalités entre elles, dont le 9^e rang qui est déjà en infime partie route collectrice pour se rendre à Saint-Valérien-de-Milton et qui pourrait se continuer afin de relier Saint-Dominique et Saint-Liboire;

Considérant le nombre élevé d'usagers (surtout véhicules lourds) qui transitent par cette route quotidiennement;

Considérant que le 9^e rang sert à éviter aux usagers d'emprunter une section de la route dont la vitesse est réduite à 50 km, afin de rejoindre l'autoroute 20 et leur permettant ainsi de gagner du temps;

Considérant que la circulation des véhicules lourds est interdite sur le 9^e rang;

Considérant que malgré cette interdiction, la route est quand même utilisée par le trafic lourd, comme voie collectrice entre la route 137 et la route 211;

Considérant que la route est actuellement dans un très mauvais état, et ce, dû à la circulation incessante des véhicules lourds;

Considérant que des réparations majeures devront être effectuées dans un avenir rapproché et que ce sont les citoyens de Saint-Liboire et de Saint-Dominique qui devront en assumer les frais;

Considérant que le Ministère des Transports du Québec est actuellement responsable de l'entretien et la réparation de la route 211 qui mène au rang 9^e rang;

Considérant de plus, les coûts en matière de déneigement de cette route;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE la municipalité de Saint-Liboire désire officiellement céder le 9^e rang au Ministère des Transports du Québec (MTQ);
- QUE le Ministère des Transports du Québec procède aux travaux de réfection de cette route dans les plus brefs délais considérant son état de dégradation;

- QUE le Ministère des Transports du Québec prenne en charge l'entretien de cette route tel qu'il a été stipulé à l'époque où ledit ministère avait promis aux municipalités de garder une route collectrice reliant 2 municipalités ce qui n'a pas été fait pour Saint-Liboire et Saint-Dominique.
- De transmettre copie de cette résolution à notre députée, madame Chantal Soucy, pour suivi.

5.2 Demande de budget pour achat d'outils

Résolution 2019-06-159

Considérant le besoin de faire l'achat de plusieurs outils;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer la somme d'environ 4 000 \$ pour achat de petits outils et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

5.3 Demande pour achat de panneaux de signalisation

Résolution 2019-06-160

Considérant qu'il y a lieu de faire l'achat de signalisation (enseignes et poteaux);

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à faire l'achat de signalisation auprès de Signel selon leur offre datée du 22 mai 2019 au montant d'environ 3 078 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement tel que prévu au budget courant.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Premier projet de règlement numéro 86-97/70-19 amendant le règlement de zonage afin de modifier la spécification liée à l'usage résidentiel (H-03) autorisée dans la zone A-18 – Avis de motion

Résolution 2019-06-161

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Winter, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 86-97/70-19 *amendant le règlement de zonage afin de modifier la spécification liée à l'usage résidentiel (H-03) autorisé dans la zone A-18.*

L'objet de ce règlement est de régulariser la présence d'un immeuble résidentiel de type bifamilial isolé dans la zone A-18 tout en restreignant cet usage aux résidences légalement constituées en vertu des articles 31, 31.1, 40 et 101 à 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ou ayant obtenues une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole avant le 18 septembre 2003.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

Résolution d'adoption du premier projet de règlement

Résolution 2019-06-162

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant qu'il est opportun de régulariser la présence d'un immeuble résidentiel de type bifamilial isolé dans la zone A-18;

Considérant qu'il est essentiel de restreindre cet usage aux résidences légalement constituées en vertu des articles 31, 31.1, 40 et 101 à 105 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités*

agricoles ou ayant obtenues une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole avant 18 septembre 2003;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 4 juin 2019;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le premier projet de règlement numéro 86-97/70-19 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier la spécification liée à l'usage résidentiel (H-03) autorisé dans la zone A-18»;
- de tenir une assemblée publique de consultation le mardi 02 juillet 2019, à 19 heures, à la salle du Conseil afin que le projet de règlement soit expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet soient entendus.

7.2 Inscription de l'inspectrice à une formation sur les pesticides

Résolution 2019-06-163

Considérant la formation pour patrouilleurs dossier de pesticides donnée par Solutions Alternatives Environnement et que l'inspectrice en bâtiment désire y participer;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'entériner la formation suivie par l'inspectrice en bâtiment donnée par Solutions Alternatives Environnement sur les pesticides au montant de 295 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

7.3 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 25 rue Quintal

Résolution 2019-06-164

Considérant la demande de certificats d'autorisation pour rénovation reçue par l'inspectrice en bâtiment et en environnement;

Considérant que cette demande est assujettie au Règlement no 308-18 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme en date du 15 mai 2019 à l'égard du projet ci-après énuméré;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve le projet suivant :

- 1) Le projet de rénovation pour déplacer et construire une fondation pour la résidence située au 25, rue Quintal;

L'ensemble de ce projet concerne les éléments traités par le Comité consultatif d'urbanisme et est sujet aux conditions établies par celui-ci.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie

Résolution 2019-06-165

Considérant la demande de renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Montérégie ;

En conséquence, il est proposé par Odile Alain, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie au montant de 82,59 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

8.2 Demande de subvention pour enfant ayant besoin d'accompagnement

Résolution 2019-06-166

Considérant la demande des Loisirs pour subvention municipale, d'une aide financière pour le programme d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins spécifiques;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents de remettre la somme maximale demandée de 4 594 \$ sur pièces justificatives à la fin du camp de jour, aux Loisirs St-Liboire inc. pour subvention au programme d'accompagnement pour les enfants ayant des besoins spécifiques et d'en effectuer le paiement.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Odile Alain : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Aucun*

Monsieur Yves Winter : *Jardi-Boire, CCR, Politique de la famille, Saint-Liboire en Fête, Photo pour le Fonds de développement rural, Groupe Colibri, Salon de la Famille, St-Liboire en Action, Brunch des bénévoles*

Monsieur Yves Taillon: *CCU*

Monsieur Serge Desjardins: *Aucun*

Madame Martine Bachand : *Loisirs et Comité Bibliothèque et Culture*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 8 mai au 4 juin 2019 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-06-167

Il a été proposé par Martine Bachand, appuyé par Odile Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 55.

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 juillet 2019.